

Le 21 mai 2001

L'UNICE REGRETTE LA FIN DES NEGOCIATIONS SUR LE TRAVAIL INTERIMAIRE

L'UNICE a appris que la CES avait confirmé lors d'une réunion de son comité de direction sa décision de mettre fin aux négociations sur le travail intérimaire.

« L'inflexibilité de la CES semble indiquer que les syndicats considèrent que le travail intérimaire constitue une menace. Or, cette forme de travail répond aux besoins des entreprises comme des salariés. L'intérim représente actuellement environ 1,5% de l'emploi en Europe. Il apporte une contribution appréciable aux efforts engagés par le Conseil européen à Lisbonne pour augmenter les taux d'emploi. En effet, plus de la moitié des travailleurs intérimaires souhaitant un poste permanent obtiennent ce poste lors d'une mission, ou peu de temps après » souligne le Président Jacobs.

« Les employeurs européens ont offert une protection juridique des travailleurs intérimaires contre la discrimination. Notre désaccord porte sur la manière de définir le travailleur comparable. La comparaison peut-être faite, soit avec un travailleur de l'entreprise utilisatrice, soit avec un travailleur de la même agence d'intérim. L'insistance de la CES pour que le travailleur comparable de l'entreprise utilisatrice soit le premier point de référence n'est pas justifiée. Dans certains pays, les travailleurs intérimaires ont un contrat de travail à durée indéterminée avec l'agence et sont rémunérés par leur employeur même en l'absence de mission dans une entreprise utilisatrice. Leur appliquer une comparaison avec un salarié de l'entreprise utilisatrice serait totalement injustifié. Malgré tous nos efforts pour tenter de trouver des solutions de compromis, la CES s'est montré intransigeante sur ce point, rendant ainsi un accord impossible. » poursuit le président Jacobs.

« Après trois négociations fructueuses sur le congé parental, le travail à temps partiel et le travail à durée déterminée, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de conclure un quatrième accord sur l'intérim mais tenons à souligner que ceci ne met pas en cause l'engagement de l'UNICE dans le dialogue social européen» conclut le président Jacobs.

Pour de plus amples informations, contactez

Daniela Israelachwili

+32(0)2 237 65 21

Thérèse de Liedekerke

+32(0)2 237 65 30

ou consultez le site web:

www.unice.org